VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onoato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bullen, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, Dossier 98,248.

Résidence Simple à 2 Etages,

No 2423 N. REMPARTS, entre Mandeville et Espagne, Ilet St-Claude,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 98,248, dans l'affaire intitulée Succession de M et Mme Thomas Bullen, ledit jugement et ordre ia et rendu en cour ouverte le 30 mai 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 18 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Rempart (autrefois Amour), St-Claude (autrefois Bons-Enfants), Mandeville et Espagne, mesurant vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Rempart (autrefois Amour) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en une résidence simple à deux étages connue comme No 2423 Nord Rempart, contenant vestibules, salons doubles, grande salle à manger, cuisine, chambres de domestique et sept chambres à coucher.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes pour l'année 1912 et tous les coûts de certificats et coût de l'acte de vente devant Peter Stiff, notaire, devant être assumés par l'acquéreur. Vente sujette au bail existant et les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acheteur devra payer, au moment de l'adjudication dix pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) sur le montant du prix d'achat au moment de la vente avec

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., No 100,918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 100,918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques, le dit ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites, à savoir—

1. Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble soixante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sud Robertson dans le carré 604 borné par les rues Robert, Senis, Freret et Sud Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608 borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson, marqués C D E, s'adjoignant l'un l'autre et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Roman, Jena et Prieur désignés par les numéros 9, 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds, daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf, 30 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devant aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera désigné par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 ne portant ni intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

SUCCESSION DE ROBERT DORSEY SR.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Senior, Dossier No 98,597, ledit ordre daté et signé 19 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le MARDI, 30 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette parcelle de terrain située dans le Septième District de cette ville dans le carré 380, borné par les rues Burdette, Pansie [autrefois Cypress] Sycamore [autrefois Newtonne] et Fern [autrefois Washington] ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison cabane en haute près du coin des rues Burdette et Pansie, composée des lots un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun de ces dits lots mesure trente [30'] pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des rues Burdette et Pansie. Le lot six [6] sera vendu seul séparé et distinct des autres lots.

Conditions—Moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un crédit d'un ou deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être attestée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant (7 0/0) sept pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles, et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et les acquéreurs devant payer en sus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. Actes de vente aux frais des acquéreurs, incluant coûts et certificats, devant W. F. Brewer, notaire. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

German American Savings Bank & Trust Co., administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

28 juin—28 30—juil 7 14 21 28 30

David Freeman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alcide B. LeBesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B." No 100 233

MAGNIFIQUE

COTTAGE DOUBLE,

1215-17 RUE NORD DUPRE,

A L'ENCAN

MARDI, 6 AOUT 1912.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 19 juin 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, ledit ordre adressé à DAVID FREEMAN, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 6 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District, carré No 382, désigné comme lot 9, borné par les rues Nord Dupré, Washington [actuellement De Soto], St-Jean [maintenant Bell] et Gayoso, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Nord Dupré sur 159 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, suivant le croquis d'Edgar Pilié, voyer, daté du 14 janvier 1891 annexé à un acte de vente passé devant Jules F. Meunier notaire, le 22 juin 1891. Acquis par feu Alcide B. Le Besque de E. Letellier suivant acte devant M. V. De Jean, notaire, le 18 mai 1910, enregistré dans le livre de transferts numéro 139, folio 36.

Conditions comptant—L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912 et tous certificats. Acte de vente devant A. J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Vente sujette aux baux existants. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication chez

DAVID FREEMAN, Encanteur, Bureau 218 rue Baronne.

Chas Louque et U. ... Marinoni, avocats.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4 6

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse en briques à quatre étages, 705-707 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Cottage Double ayant deux étages dans le fond, 1220-1222 rue Amelia, entre les rues Camp et Chestnut, loué à bail jusqu'au 30 Septembre 1912, à $36.00.

MARDI, le 23 Juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Jules J. Viosca vs. Mme Mary E. Moore et als.

No 100,266—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 906 rue Perdido — MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement ia et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 707 rue Camp, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 179, borné par ladite rue Camp, les rues Church, actuellement Ste Marie Girod et Julia, situé à une distance de vingt-sept pieds de l'encoignure des rues Camp et Girod, et mesure en mesure américaine vingt-sept (27) pieds de face à ladite rue Camp, quatre-vingt-neuf [89] pieds, un (1) pouce et une (1) ligne de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Julia, soixante-quinze (75) pieds de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Girod, auquel point il s'élargit vingt sept [27] pieds sur une ligne parallèle à la rue du Camp, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rue Girod, sur laquelle il y a une deuxième profondeur ou façade de quatorze [14] pieds, un [1] pouce et une [1] ligne et delà une largeur dans le fond sur la ligne s'étendant parallèle à la rue "Church" ou Ste-Mary, de cinquante trois [53] pieds neuf (9) pouces plus ou moins; ladite portion de terre, étant composée d'une partie des lots originaux Nos "Dix neuf" et "Vingt", le tout d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer le 6 février 1912 et d'une petite étendue de terre immédiatement dans le fond et contigue sur le côté le plus près de la rue Camp. La propriété en ceci étant premièrement décrite, située à une distance de quatre-vingt neuf [89] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de l'encoignure des rues Camp et Girod, et à une distance de soixante [60] pieds de l'encoignure des rues Girod et Church ou St Mary, et mesurant un [1] pied six [6] pouces et [3] lignes de face à la rue Girod sur cinquante quatre [54] pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujette aux droits de servitudes mentionnés dans l'acte d'achat du défunt Patrick F. Gogarty, décédé, passé pardevant Wm J. Castell, notaire, daté du 4 décembre 1876, enregistré dans le livre des transferts 108, fol. 888.

Deuxième—Une autre portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 1220 et 1222 rue Amélia, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 289, borné par la dite rue Amélia, les rues Peniston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante-cinq [55] pieds dix [10] pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds quatre (4) pouces et cinq(5) lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Chestnut, et d'une profondeur d'environ cent onze [111] pieds sept [7] pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp; le même étant composé du lot entier No dix huit et d'une partie du lot No dix-neuf. Acquis par Mme veuve Bridget M. Gogarty, le 15 décembre 1896, livre des transferts 165, folio 220.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement; les vendeurs devant collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente notarié; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication le coût de tous certificats annexés à l'acte de vente et en plus devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur. 906 rue Perdido.

20 juin—20 23 30—juil 7 15 21

Danziger & Tessier

VENTE EN PARTAGE.

Veuve Wm P. Harper et als vs Mineurs Forman.

No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 18 JUILLET 1912.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 446 borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters et les rues Dryades et Valmont, désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, daté du 27 avril 1912, suivant lequel ledit lot B mesure 57 pieds 2 pouces de face à la rue St Charles, 54 pieds en largeur en arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Valmont de deux cent vingt quatre pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 266 pieds 1 pouce et 1 ligne.

2. Un certain lot de terrain situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par le No 26 sur ledit plan de De Armas, suivant lequel ledit lot commence à une distance de 118 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et de la rue Dryades, et mesure 32 pieds 4 pouces, 7 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 130 pieds 7 pouces et 6 lignes.

3. Un certain lot de terrain, dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désigné par le No 25, sur ledit plan par De Armas, et adjoint le lot 26 et mesure 32 pieds, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4. Un certain lot de terre dans le même district et ilet que les propriétés mentionnées ci-dessus, désigné par le No 24 sur ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et mesure 32 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié ou plus comptant. l'option de l'acquéreur, le solde, s'il y en a, à un an après date avec 7 pour cent par an d'intérêt depuis la date, toutes les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mlle Mary E. Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,152—Division A — Attendu que Joseph W. Dodds a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feu Mlle Mary E. Hagan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Gustave Lemle, W. C. Jones, A. A. Moreno, avocats.

9 juin—9 13 18

Succession de Mme Eliza Moux, Veuve de William M. Boyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,142—Division C—Attendu que Mlle Margaret Moux Randolph a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Eliza Moux, veuve de William M. Boyce, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Caffery, Quintero, Gidiere & Brumby, avocats.

9 juil—9 13 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Wm B. McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 100 596—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jennie Fritz, veuve de Théodore A. Bay, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. Montgomery, avocat.

10 juil—10 14 19

Succession de Samuel D. Moody.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,236—Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Olive H. Moody, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — E. N. Whittemore, avocat.

10 juil—10 15 19

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1889. LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. (Téléphone Main 2313). TERMES RAISONNABLES

Bureau: 344 Rue Commune, entre Baronne Carondelet.

VENTES A L'ENCAN

J. L Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dossier No 99,630, dans l'affaire intitulée W. H. Opdenweyer vs National Automatic Fire Alarm Company of Louisiana, ledit ordre daté et signé du 18 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI 23 juillet 1912—

1 275 ACTIONS DU CAPITAL DE LA AUTOMOBILE FIRE ALARM AND SIGNAL COMPANY.

CONDITIONS—Comptant.

WM C. ORIA.

WHITNEY CENTRAL SAVINGS BANK AND TRUST CO., Receveurs.

Encanteur, 910 rue Gravier.

H. W. ROBINSON, E. M. STAFFORD, FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, avocats pour les Receveurs.

12 juil—12 14 21 23

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Troisième District.

Nos 1906-1910 rue Lapeyrouse.

Succession de Mme Dora B. Seelig.

No 100,648—Division C—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 238 rue Carondelet. — Le MARDI, 13 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 juillet 1912, dans l'affaire sus-mentionnée, la propriété suivante sera vendue—

La partie arrière du lot sept du carré No 901 dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Laharpe laquelle parcelle de terrain se trouve à une distance de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces du coin des rues Lapeyrouse et Prieur et a une façade de quarante six pieds six pouces sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de trente pieds entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant ou en dépendant. Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1906-1910 rue Lapeyrouse, contenant deux chambres et hangar, de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en billets à un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, et assumer toutes les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant être encaissés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Felix J. Dreyfous, notaire.

A. D. Danziger, avocat.

11 juil—11 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains Vacants,

Sur la rue Sud Cortez.

SUCCESSION DE ROSE DIXON, CONNUE COMME ROSE AUGUSTE, AUSSI ROSE BRYANT.

No 100,707—Division B.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 238 rue Carondelet— MARDI, le 23 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement ia et rendu en cour ouverte le 12 juin 1912, jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après sera vendue.

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 727, borné par les rues D'Hemécourt, Baudin, Cortez et Télémachus, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 27 et 28, d'après un arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville daté du 1er février 1896, et d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez sur quatre-vingt-dix pieds en profondeur. Etant la même propriété que le demandeur Alvin Bryant, et la dite Rose Dixon, décédée, a achetée le 4 juin 1901 de Wm N. Grunewald, par acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, enregistré dans le livre des transferts 181, folio 444.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère tous les certificats et recherches de taxes ainsi que les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1912, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente et l'enregistrement aux frais de l'acquéreur, pardevant Sol. Weiss, notaire.

Lyle Saxon, avocat.

22 juin—22 23 30—juil 7 14 21 23

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ou Réserve.

COTTAGE DOUBLE,

2640-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z. Lacoste.

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Baudin, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, et dix-neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140-42 rue Banks.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas B. Rosser, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur qui est tenu requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

M. M. Boatner, Chas A. Byrne, Jas B. Rosser Jr. avocats.

30 juin—juil 7 14 21 28—août 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Arthur Pitard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,136—Division D.—Attendu que Robert C. Pitard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Arthur Pitard décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Farrar, Jonas, Goldsborough & Goldberg, avocats.

3 juil—3 8 12

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ADAM WEBER.

No 100 871 — Cour Civile de District — Division A.

2308-10 rue Annonciation entre les rues Philip et Saraparu. Cottage double.

2312-14 rue Annonciation entre les rues Philip et Saraparu. Cottage double.

611-13 rue Philip, entre les rues St Thomas et Chippewa. Cottage double.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 23 juillet 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 juin 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Saraparu, sur un plan dressé par F. N. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1859, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc.

2. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Saraparu et Chippewa, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur d'environ cent quinze pieds dix pouces entre lignes parallèles, et formant une partie du lot de terre désigné par le No Cinq sur un plan par F. N. Tourné, le 10 juin 1859, le dit lot est désigné par la lettre C sur un devis dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, daté du 5 octobre 1880, et annexé au dit devis, ladite portion de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation, commençant à une distance de quatre-vingt-quinze pieds, onze pouces et une ligne de l'encoignure des rues Annonciation et Philip, sur une profondeur de cent seize pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double ayant 3 chambres, etc. de chaque côté et connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 65, comprise entre les rues Philip, St Thomas, Chippewa et l'avenue Jackson, mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot s'étend à une distance de quatre vingt pieds cinq pouces de la rue St Thomas comme il est démontré sur un devis, annexé à un acte, passé le 19 octobre 1871 pardevant J. F. Coffey, ancien notaire de cette ville. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 611-613 rue Philip, consistant en un cottage double contenant 5 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde en billets des acquéreurs portant la date de l'adjudication, payables à un et deux ans après leur date avec sept pour cent d'intérêt par an de telle date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue sous les stipulations usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de procès, transferts d'assurances, etc. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage des actes de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 et payer pour les actes de vente devant être passé devant Félix J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21 23

AVIS AUX CREANCIERS

Harriet Schwartz versus Rosetta Gravel Paving and Improvement Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 62,238 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 8me compte provisoire présenté par Peter Stifft, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dufour & Dufour, F. Rivers Richardson, avocats.

6 juil—6 10 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Robert Hanley et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,669. Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Ives, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Rossi, avocat

12 juil 12 16 21

Succession de Mme Thomas Digby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,014—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme P. H. Golden, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Legier & Gleason, avocats.

12 juil—12 16 21

Succession de John G. Seifer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 100,702 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Franck E. Rayneld, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank E. Rayneld, avocat.

7 juil—7 12 16

Succession de William Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 99,603 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte provisoire présenté par William J. Atkinson, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—T. M. & J. D. Miller, avocats.

4 juil—4 8 12

Succession de J. H. Maloney et épouse, consolidée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 96,010 et 96,480 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr George P. Maloney, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Denegre & Blair, avocats.

3 juil—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Strolitz, veuve de Leon Lehman.

No 100 778 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 1er août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précitée, Division B, daté du 25 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété en vente, décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain situés à Hanson City, paroisse de Jefferson dans l'ilet No 11, borné par les avenues Maryland et Farrar, le Boulevard Louisiane et la rue Bowes, désignés par les numéros 22 et 23 sur un plan de ladite ville déposé au bureau du "Recorder" de la paroisse de Jefferson et mesurant comme suit 25 pieds de face chacun à l'avenue Maryland sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles à une allée en arrière.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant magasin, cinq chambres et hangar. A deux ilets de la gare du L. R. et N. R. R.

Les meubles et effets mobiliers dans l'affaire sus-mentionnée seront vendus à 2 heures de l'après-midi, à la date sus-mentionnée sur les lieux No 2400 rue Iberville.

Conditions — Pour la propriété foncière et effets mobiliers, comptant 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente devant W. W. Young, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

May Florence King, épouse de Charles L. Gunn, et als, vs Hazel Wildoner King et als.

No 100,569—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 30 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance [anciennement Foucher], Poydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces en largeur en arrière et face à la rue Constance [anciennement Foucher], sur 148 pieds 10 pouces en profondeur sur la ligne du lot No 1 adjoignant et 150 pieds 2 pouces et 6 lignes en profondeur sur la ligne du lot opposé lequel est le numéro 3; ledit lot étant connu comme le No 90, et étant la même propriété acquise par feu John E. King, par achat provenant des biens fonds d'Henry Hart, par acte passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 15 septembre 1871; le dit lot et améliorations sont désignés par les numéros municipaux 524 et 526 rue Magazine et 525 rue Constance; sujets à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $1,500 par an.

2. Deux certains lots de terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, désignés par le numéro municipal 1225 rue Joséphine, situés dans le carré borné par les rues Joséphine, Chestnut, Camp et St André, dans le Quatrième District de cette ville, les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et sont désignés par les numéros huit et neuf sur un plan du dit carré dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, comme No 15 de son livre de plan, une copie certifiée duquel plan du dit Thompson, daté du 14 octobre 1858 est annexé à une vente des dits lots, de Mme Susan L. Sibley; audit Norman, passé le 2 novembre dernier. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face sur ladite rue Joséphine, sur 125 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, étant la même propriété acquise par le dit John E. King par achat de John H. Norman par acte passé devant William L. Poole, notaire en la dite ville le 16 septembre 1859, vendu, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $420 par an.

Conditions - Un tiers ou plus comptant, le solde dudit prix devant être payé par paiements partiels d'un et deux ans, portant intérêt au taux de sept pour cent depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, contenant les clauses usuelles dans l'acte d'hypothèque concernant l'assurance et le transfert de cell, paiement des taxes et cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel il serait poursuivi en cas de procès pour encaissement desdites notes ou quelques parties de celles-ci, dix pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Charles Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30 juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN LIQUIDATION.

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur.

Liquidation de la Cosmopolitan Ice Company. No 100,544—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 18 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre daté du 13 juin 1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

La propriété de la Cosmopolitan Ice Company, avec toutes les machines, équipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (portant les numéros municipaux 331 à 341 rue Chartres), et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse, Royale et St Louis, laquelle portion de terre forme le coin des rues Chartres et Toulouse, et mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chartres, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Toulouse.

Une autre portion de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentage daté du 15 octobre 1906, par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, laquelle portion de terre commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Toulouse et mesure 58 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St-Louis de 128 pieds 2 pouces 1 ligne, de là à un angle droit s'étendant à la ligne du fond à la rue Toulouse, 122 pieds 1 pouce, 2 lignes, de là à angle droit, suivant la rue Toulouse, courant dans la direction de la rue Chartres 43 pieds 6 lignes, et de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St Louis, parallèle à la rue Chartres, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et de là mesure à angle droit 85 pieds trois pouces et une ligne au point du commencement de la rue Chartres, ladite parcelle de terrain faisant face à la rue Toulouse comme il est dit plus haut à une distance de 85 pieds, 3 pouces et la ligne de la rue Chartres.

Conditions—Comptant. Dix pour cent au moment de l'adjudication; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Actes de vente devant P. H. Gensler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU de la RESIDENCE

No 1408 rue Peniston

Succession de Mme Catherine Thomas, veuve de Joseph Ritt.

No 98,610—Cour Civile de District, Division C.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 juin 1912 et signé à ladite date, par l'Hon. E. K. Skinner, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 18 juillet, à 11 heures A. M. les effets mobiliers décrits dans la succession ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré consistant de—

Un lot de meubles, effets mobiliers, lingerie, baignoires, bois de charpente, etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

7 juil—7 14 17 18

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1405 rue Marigny.

Mme Elizabeth Murray, épouse de William F. Miller, et als, vs John F. Murray.

No 100 712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 239 rue Carondelet—JEUDI, le 25 juillet, 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1912, et signé le 21 juin 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage simple en bois à un étage et cabines, No 1405 rue Marigny, contenant galerie et six chambres sur un certain lot de terrain, ainsi que tous les droits, voies et privilèges, etc. situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 616, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré (autrefois Girod) et Robertson, désigné par le numéro quatre sur un plan particulier, dressé par A. Castaing, et mesurant suivant ledit plan, en mesure américaine trente deux pieds (32') de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles et est composé des parties des lots Nos 17 et 18. Sur le côté se trouve une entrée pour charrettes. Dans bon et convenable voisinage et desservi par plusieurs lignes de cars.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1912 et payer dix pour cent (10 0/0) à valoir sur le prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acquéreur ne devant toucher les loyers depuis et après le passage de l'acte de vente et le paiement du prix acte de vente devant Maloney C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Substantielle en Briques,

No 1631 RUE CARONDELET

—ET—

TROIS LOTS A BATIR,

Encoignure des rues Claiborne et Cadiz.

Succession de John C. Andrews.

No 97,916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 239 rue Carondelet—JEUDI, 18 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour précitée. Division E, dans l'affaire sus-intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Premier — La résidence substantielle en briques, à deux étages No 1631 rue Carondelet, contenant vestibules, onze chambres, eau et égouts, bain, bâtisse en briques à trois étages à l'arrière sur un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Euterpe, et mesure vingt-trois pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de ... laquelle elle forme le coin, de cent vingt-quatre pieds, ainsi que l'usage d'une allée de trois pieds neuf pouces de largeur, mitoyenne au dit et autres lots qui le bordent et s'ouvre sur la rue Euterpe. En bon ordre et dans un bon voisinage. Les détails sur les loyers au moment de la vente.

Second—Trois certains lots de terrain, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 692 borné par les rues Claiborne, Cadiz, Derbigny et Jena, désignés comme lots Nos 17, 18 et 19 et s'adjoignent l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, deux pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot No 17 formant le coin des rues Claiborne et Cadiz. Ces lots sont dans la sphère de grandes améliorations, et sur une des avenues des plus longues et des plus larges de cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant F. W. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI DOUBLE COTTAGE,

313 Avenue Opelousas, sur deux lots de terrain.

LES DOUBLES COTTAGES PRODUCTIFS,

Nos 319-321-323 Avenue Opelousas,

Sur extra grands lots de terrains. Propriétés avec connexion d'eau et d'égouts.

L'avenue Opelousas est asphaltée et est une des plus jolies avenues de la ville.

Samuel Sidney McNeely et al vs Harvey Parker McNeely et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division E.— No 97,978.

IL sera vendu en vente publique, le MARDI, 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur. Bureau 722 rue Union, en vertu et suivant un jugement ia et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et signé en cour ouverte le 19 juin 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Premier—Deux certains lots de terrain ainsi que les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre et mesurant chacun trente et un pieds (31') onze pouces (11") et six lignes (6"') de face à l'avenue Opelousas, la même largeur en arrière sur une profondeur de cent dix-sept pieds [117'] deux pouces (2") et six lignes (6"') entre lignes parallèles, carré Tacho, avenues Slidell et Brooklyn. Les améliorations comprennent le cottage simple bien situé 313 avenue Opelousas, retiré avec grille en fer, contenant six chambres extra grandes, vestibule, galeries de face et de côté, deux bains avec connexion d'eau et d'égout, grand hangar en arrière, grande pelouse et bosquets peuple.

Second. Un certain lot de terrain dans le Cinquième District, dans le carré avenue Opelousas, rue Tacho et avenues Slidell et Brooklyn, désigné par le numéro cinq et mesure trente-deux pieds [32'] et cinq (5") lignes de face à l'avenue Opelousas, même largeur en arrière, sur une profondeur de cent dix-sept pieds [117'] deux [2"] pouces et six [6"'] lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un bel double cottage contenant quatre chambres et hangar, galerie de face avec bâtiment à l'arrière, avec service d'eau et d'égouts, désigné par les numéros 319 et 321 avenue Opelousas.

Troisième—Un certain lot de terrain dans le Cinquième District, dans le carré rue Tacho, et les avenues Opelousas, Slidell et Brooklyn, désigné par le numéro six et mesure trente deux pieds (32') et cinq lignes (5"') face à l'avenue Opelousas, même largeur en arrière sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un double cottage en bois couvert en ardoises Nos 323 et 325 avenue Opelousas, contenant de chaque côté quatre chambres et hangar en arrière. Eau et égouts, et bien. Ces cottages sont entourés par des grilles en fer.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et acte de vente devant W. J. Hennessey, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 23